

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LES ECRENNES	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A5					2	250	
TGV Combs La Ville à St Louis					1	300	

Fait à Paris le 19 mai 1999 et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACM02
 en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

LES ECRENNES

32

33

34 PALFOU

35

36

POUR AMPLIATION
du décret et par délégation
L'Attractif, Chef de Bureau



Dominique Ottavi

MACHAULT

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAICV10
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4